

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
17	18

**Date de la
convocation
21/08/2020**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 AOUT 2020

**DELIBERATION N° 09
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt et le vingt-sept août, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. CARIAT (Procuration à C. REWUCKI)
- C. VILLANUEVA

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

**OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION**

**SUBVENTION
ASSOCIATION
SQUASH DES
CIGALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association Squash des Cigales, dont le siège social est à Saint Chaptès, a déposé une demande de subvention.

Cette association existe depuis plusieurs années mais n'avait jamais sollicité de subvention. Les propriétaires du Squash ont changé dernièrement, les nouveaux gérants ont la volonté de dynamiser le club. Ils ont donc besoin d'une aide financière, afin de mener à bien leurs projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au versement d'une subvention de 160 € (cent soixante euros) à l'Association Squash des Cigales.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200827-DELIB09-270820-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2020

Affichage : 07/09/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

